RÉPUBLIQUE GABONAISE

UNION — TRAVAIL — JUSTICE

Ministère de l'Économie Numérique (MENDI)

INPTIC — Secrétariat Général Technique

ANDCG

Annuaire National des Diplômés & Certifiés

DOCUMENT OFFICIEL D'ÉTAT

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CGU)

Version v2.0-2026-11 • Entrée en vigueur : 05/11/2026

> **Portée réglementaire :** Le présent document constitue le cadre contractuel et juridique régissant l'utilisation de la plateforme souveraine de l'Annuaire National des Diplômés et Certifiés du Gabon (ANDCG), accessible à l'adresse andcg.ga. Tout accès, inscription, dépôt de diplôme ou vérification vaut acceptation pleine et entière des présentes dispositions.

Article 1 — Mentions Légales, Objet & Responsabilités Institutionnelles

1.1. Éditeur institutionnel : La plateforme ANDCG est un service public numérique souverain édité par l'Institut National de la Poste, des Technologies de l'Information et de la Communication (INPTIC), sous la tutelle conjointe du Ministère de l'Économie Numérique et du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la République Gabonaise.

1.2. Finalité du Registre : L'ANDCG a pour mission régalienne d'assurer la certification, l'indexation cryptographique SHA-256, l'archivage infalsifiable et la vérification de l'authenticité des diplômes et certifications délivrés par les établissements d'enseignement supérieur, techniques et professionnels autorisés en République Gabonaise.

Article 2 — Accès au Service, Inscription & Profils Utilisateurs (4 Rôles)

2.1. Profil Diplômé (Alumni) : L'accès est conditionné à la correspondance d'un diplôme régulièrement enregistré au registre national avec vérification d'identité et de l'INE. Par défaut, la visibilité auprès des recruteurs est désactivée et relève d'un consentement exprès et réversible.

2.2. Profil Établissement d'Enseignement : Réservé aux institutions d'enseignement supérieur et de formation professionnelle justifiant d'un agrément d'ouverture ministériel en vigueur. L'habilitation requiert un examen administratif préalable.

2.3. Profil Recruteur / Employeur : Soumis à une validation juridique stricte (RCCM, NIF, justificatif de mandat). Tout accès indu ou détournement de données à des fins autres que la vérification d'aptitude est passible de poursuites.

2.4. Profil Administration & Inspection : Accès régalien réservé aux agents assermentés de l'INPTIC et des ministères de tutelle pour le scellement d'État, les audits et le contrôle de conformité.

Article 3 — Intégrité Cryptographique SHA-256, QR Code & Répression des Fraudes

3.1. Clé de scellement SHA-256 : Chaque diplôme homologué reçoit une empreinte numérique calculée selon la norme SHA-256 (FIPS 180-4), combinant les données du titulaire, l'établissement émetteur et le numéro d'enregistrement ministériel.

3.2. QR Code dynamique : Le QR Code apposé renvoie exclusivement vers le domaine officiel `andcg.ga/verif/attestation/...`. Tout scan redirigeant vers un domaine tiers constitue un indice de contrefaçon.

3.3. Répression du faux et usage de faux : Conformément aux dispositions du Code pénal gabonais relatives au faux en écritures authentiques ou publiques, toute tentative de falsification ou de production de faux titres expose son auteur à des peines d'emprisonnement et à de lourdes amendes.

Article 4 — Protection des Données Personnelles & Droits des Personnes (Lois 001/2011 et 025/2023)

4.1. Conformité APDPVP : Les traitements de données à caractère personnel opérés sur l'ANDCG sont soumis à la Loi n° 001/2011 du 25 septembre 2011 relative à la protection des données à caractère personnel, modifiée par la Loi n° 025/2023, sous l'autorité de l'APDPVP.

4.2. Droits des personnes : Tout utilisateur bénéficie des droits d'accès, de rectification, d'opposition pour motifs légitimes et de limitation du traitement en adressant sa demande à `dpo@andcg.ga`.

4.3. Conservation permanente des données académiques : L'empreinte cryptographique des diplômes homologués fait partie du registre national officiel et est conservée à titre de mémoire probante de l'État sous réserve des directives de l'APDPVP.

Article 5 — Politique des Cookies & Traceurs

L'ANDCG n'utilise aucun traceur publicitaire ou commercial. Sont exclusivement déposés les cookies strictement nécessaires au fonctionnement technique et à la sécurité de la plateforme (session chiffrée `andcg_gabon_session` d'une durée de 24h, jeton anti-CSRF `XSRF-TOKEN`, mémorisation du consentement `andcg_cookie_consent` d'une durée de 6 mois, et cookies de filtrage anti-robots Cloudflare). Le cookie facultatif de préférence linguistique `andcg_locale` (30 jours) n'est déposé qu'avec l'accord exprès de l'usager et fait l'objet d'une purge immédiate en cas de refus.

Article 6 — Cybersécurité, Authentification OAuth 2.0 / OIDC & Journalisation

6.1. Mesures de sécurité : L'infrastructure est protégée par chiffrement de bout en bout (TLS 1.3), pare-feu applicatif Cloudflare, challenge anti-robots Turnstile et surveillance d'intégrité en temps réel.

6.2. Traçabilité légale : Toutes les transactions administratives et vérifications de diplômes sont journalisées de manière opposable (adresse IP horodatée, identifiant de session, empreinte SHA-256).

Article 7 — Obligations & Responsabilités des Utilisateurs

L'utilisateur s'engage à fournir des informations exactes et à préserver la stricte confidentialité de ses identifiants. Toute communication d'identifiants à des tiers non habilités engage la responsabilité personnelle de l'utilisateur.

Article 8 — Disponibilité de la Plateforme, Maintenance & Interruptions

L'INPTIC s'efforce d'assurer une disponibilité continue du service 24h/24 et 7j/7. Les interruptions pour maintenance programmée sont notifiées à l'avance sauf urgence sécuritaire impérieuse.

Article 9 — Propriété Intellectuelle & Documents Déposés

Les éléments constitutifs de la plateforme (marques, chartes graphiques, architectures logicielles) sont la propriété exclusive de l'État gabonais. Les scans de diplômes demeurent la propriété respective de leurs titulaires et établissements d'origine.

Article 10 — Suspension, Résiliation & Blocage des Comptes

En cas de fraude avérée, de violation des présentes CGU ou d'injonction judiciaire, l'ANDCG se réserve le droit de suspendre ou de révoquer unilatéralement tout compte d'utilisateur sans préavis.

Article 11 — Modification des CGU & Entrée en Vigueur

Toute modification substantielle des présentes CGU fait l'objet d'une notification préalable et nécessite une nouvelle acceptation expresse de l'utilisateur lors de sa connexion subséquente.

Article 12 — Droit Applicable & Règlement des Litiges

Les présentes CGU sont régies par le droit positif de la République Gabonaise. Tout différend non résolu amiablement relève de la compétence exclusive des juridictions gabonaises compétentes.

Document opposable généré numériquement

Annuaire National des Diplômés et Certifiés du Gabon (ANDCG)

Institut National des Postes, TIC (INPTIC) • Libreville, Gabon

Pour l'Administration de l'ANDCG

Le Secrétariat Général & Direction de la Conformité

Visa Électronique : `ANDCG-CGU-16DD095BC5`